

(*) Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles, qui reprend la nomenclature européenne des niveaux

Métiers

Le **Responsable d'une unité de travail** est un professionnel du travail social qui assure l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers.

Public concerné : tout public enfants, adolescents, adultes en situation de handicap, de dépendance et aussi en situation de difficulté sociale, économique et familiale.

Champs d'intervention : L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale peut exercer son activité dans les établissements et services du champ de l'intervention sociale et de l'action médico-sociale (secteur associatif, organismes de protection sociale, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière).

Objectifs du métier

En responsabilité d'une unité de travail, il a pour mission principale l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Il pilote l'action dans le cadre du projet de service dans le respect du projet de l'organisation. Sa position d'interface lui confère une fonction spécifique de communication interne. Il occupe un rôle clé pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers. Il est, à son niveau, garant du respect de leurs droits et il favorise une réflexion éthique au sein de son unité de travail.

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale exerce les fonctions suivantes :

- Pilotage de l'action
- Encadrement d'équipes et de professionnels, gestion des ressources humaines
- Gestion administrative et budgétaire d'une unité
- Communication interne
- Participation au projet de la structure
- Partenariat d'action et travail en réseau

Prérequis

Les candidats à la formation doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme de travail social au moins de niveau 5
- Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 6
- Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau 5 figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique et de 2 ans d'expérience professionnelle
- Justifier d'un diplôme sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à 2 ans d'études supérieures ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 5 et de 3 ans d'expérience professionnelle dans des fonctions d'encadrement réalisées dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur social, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire
- Si l'expérience professionnelle relève uniquement de fonctions d'encadrement fonctionnel, 6 mois consécutifs d'encadrement fonctionnel sont exigés dans les 3 ans d'expérience professionnelle dans les secteurs énoncés ci-dessus
- Justifier d'un diplôme de niveau 4 du travail social et de 4 ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

Textes Et références

- Décret n°2004-289 du 25 mars 2004 portant création du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Paru au journal officiel n°75 du 28 mars 2004)
- Arrêté du 8 juin 2004 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Paru au journal officiel n°151 du 1er juillet 2004)
- Arrêté du 14 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2016 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Paru au journal officiel n°0274 du 25 novembre 2016)

Durée

Formation de 18 mois :

- 400 h de formation théorique
- 420 h de stage



Début de formation :

- Janvier
- Septembre

93%

réussite au diplôme
décembre 2020

CAFERUIS

Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsabilité d'unité d'intervention sociale

Contenu

Le parcours de formation propose 400 heures de formation théorique composée des 4 Unités de Formation (UF) découpées en 6 Domaines de Compétences (DC) :

UF1 : Conception et conduite de projets (90 heures) :

- DC 1 – Conception et conduite de projets d'unité ou de service dans le cadre du projet institutionnel
- DC 6 – Évaluation, développement de la qualité

UF2 : Expertise technique (150 heures) :

- DC 2 – Expertise technique

UF3 : Management d'équipe (100 heures) :

- DC 3 – Management d'équipe
- DC 5 – Communication, interface, gestion de partenariat

UF4 : Gestion administrative et budgétaire (60 heures) :

- DC 4 – Organisation du travail, gestion administrative et budgétaire d'une unité ou d'un service



La formation pratique est de 420 heures : 1 stage effectué sur un ou deux sites qualifiants.

Le stage s'effectue auprès d'un professionnel exerçant des fonctions d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social et obligatoirement dans un établissement ou service qui ne dépend pas de l'employeur du candidat

Modalités d'évaluation

La formation est certifiante.
Niveau de sortie : niveau 6

Pour valider la formation, l'étudiant devra valider :
4 épreuves dans le cadre d'un cursus complet ainsi que le mémoire.

Théorie
400 heures



Pratique
420 heures

Fiche RNCP

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2514/>

Tarifs

Se référer aux
conditions générales
de vente : site internet



www.irfase.fr